Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER

PREAVIS No 31-2025

Réfection de la chaussée avec la création d'un trottoir franchissable, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, des chemins du Lacuez et de Fossaulion, pour un montant total de CHF 2'570'000.-

Date proposée pour la 1ère séance de la commission :

Jeudi 09.10.2025 – 19.30

Salle de Municipalité

Blonay, le 9 septembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

La réfection des chemins du Lacuez et de Fossaulion est une longue histoire débutée il y a une trentaine d'années. A l'époque on envisageait de créer à cette endroit une route de contournement en élargissant le gabarit routier et en créant un trottoir. Un projet avait été travaillé par le bureau Hagin. Pour diverses raisons, le projet a été régulièrement reporté. Depuis tous les équipements des services industriels et la chaussée ont bien souffert et arrivent en fin de vie. Le concept du projet a été complètement revu selon les pratiques actuelles. Plus question de route de contournement, mais création d'une desserte de quartier, avec un trottoir franchissable et un éclairage moderne et adapté.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la réfection de la chaussée, avec la création d'un trottoir franchissable, de l'éclairage public ainsi des conduites d'eau potable et d'égouts, sur les chemins du Lacuez et de Fossaulion, pour un montant total de CHF 2'570'000.-.

3. Situation actuelle

Le secteur prévu pour l'assainissement est bordé par la route de St-Légier au Nord et la route de Vevey au Sud, comme le montre la figure ci-dessous. Le projet sera réalisé en deux étapes principales, correspondant aux différents chemins.

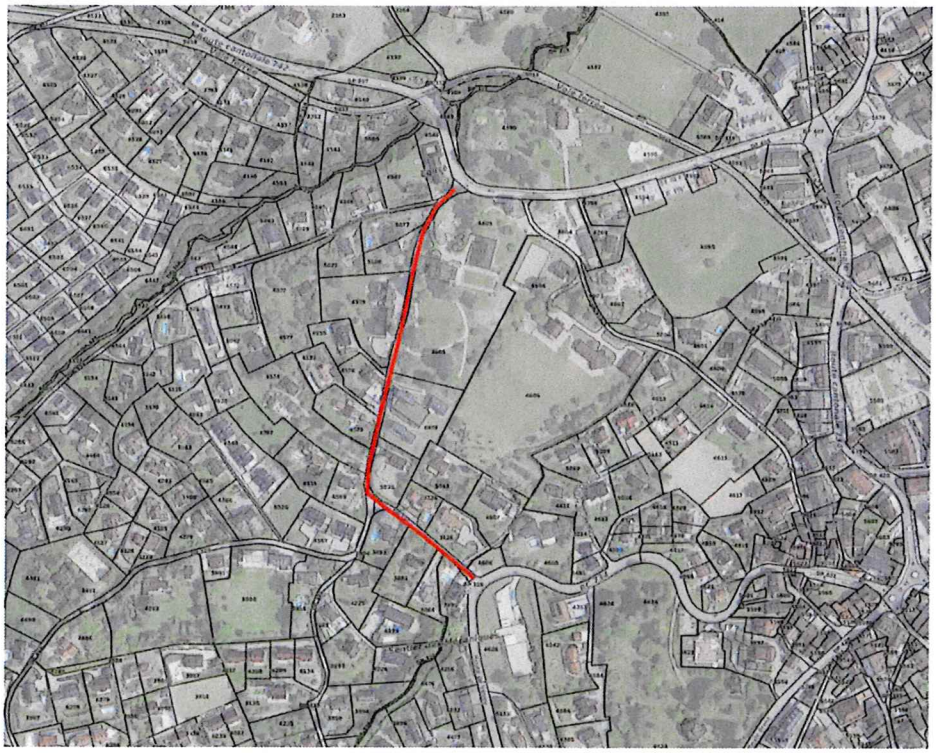

Les chemins du Lacuez et Fossaulion sont des routes de desserte situées en zone 30 km/h. Les chaussées présentent un gabarit variant entre 3,50 m et 4,50 m de largeur. La route est dépourvue de trottoirs sur l'ensemble du linéaire du projet, ce qui péjore la sécurité des piétons.

Le réseau d'évacuation des eaux usées est en mauvais état et nécessite un assainissement dans les plus brefs délais, selon le rapport d'Aitv SA de mars 2023. En outre, le réseau d'évacuation des eaux claires est inexistant.

Les conduites d'eau potable ne présentent pas une résistance suffisante au gel, leurs profondeurs étant inférieure à un mètre (1,20 m normalement). De plus, le service des eaux est intervenu à plusieurs reprises ces dernières années pour colmater des fuites. En effet, ces conduites, âgées de plus de 70 ans, sont en fonte ou en éternit.

Le réseau d'éclairage public est également concerné par une remise en état, car il n'a pas été modernisé depuis plusieurs décennies.

Les travaux de réaménagement routier se justifient par la présence de pollution dans les enrobés de chaussée (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique HAP), ainsi que par l'état de vétusté de la chaussée elle-même.

4. Présentation du projet

Le projet s'étend sur une surface 3'500 m^2.

4.1 Réfection de la chaussée et création d'un trottoir franchissable

La superstructure des chemins du Lacuez et Fossaulion s'étend sur une longueur de 420 m et est divisée en deux parties.

Le chemin de Fossaulion, long de 130 m, se compose d'une chaussée de 3,30 m de large et d'un trottoir franchissable de 1,60 m de large minimum sur tout le linéaire (ponctuellement 1,23 m en raison d'un mur de soutènement existant). Le gabarit de 4,90 m (trottoir + chaussée) correspond à un cas de croisement voiture / poids lourd à 20 km/h. La délimitation entre le trottoir et la chaussée sera faite par une bordure biaise (+ 4 cm). Le débouché sur la route de Vevey se fera avec un carrefour à perte de priorité.

Le chemin du Lacuez, long de 290 m, sera aménagé sur le même principe que le chemin de Fossaulion. Le débouché sur la route de St-Légier se fera avec un trottoir traversant. Les places de stationnement de la communauté catholique romaine de Blonay - Saint-Légier seront déplacées pour permettre la mise en place du trottoir.

Le carrefour au centre du projet sera rétréci pour permettre la mise en place des trottoirs, mais sa configuration ne sera pas changée.

Les trottoirs seront équipés de potelets pour forcer les usagers de la route à revenir sur la chaussée. Les haies, barrières, palissades, etc., qui seront enlevées pour la réalisation de la route et du trottoir seront replantées ou remises. En outre, quatre murs de soutènement devront être construits afin de réaliser ce trottoir.

La réalisation du trottoir franchissable nécessite la création de servitudes sur des parcelles privées, pour une surface totale de 592 m^2. Le choix de créer des servitudes permet de ne pas toucher aux surfaces, et donc de préserver le droit à bâtir des parcelles concernées.

4.2 Eaux usées et eaux claires

Le projet prévoit la démolition et la reconstruction du colleteur EU. Celui-ci sera approfondi pour respecter les normes et sera réalisé en PP, avec un diamètre de 250 mm. Les chambres seront également refaites à neuf.

Le projet prévoit la création d'un nouveau collecteur EC, avec la pose de nouvelles grilles réglables et de chambres. Ce nouveau collecteur sera en PP, avec un diamètre variant de 200 à 400 mm.

4.3 Eaux potable

Le projet prévoit la démolition et la pose d'une nouvelle conduite en PE 100. Il est également prévu de reprendre les raccords privés sous le domaine public.

4.4 Eclairage public

Le projet prévoit le remplacement de tous les candélabres ainsi que d'une partie du réseau d'alimentation. Les têtes de mâts seront équipées d'ampoule LED, et l'ensemble de l'éclairage du secteur sera compatible avec de la télégestion permettant abaissement et extinction nocturne.

4.5 Services industriels

L'ensemble des services se trouvant dans la chaussée ont été averti du projet, et leurs intentions ont été prises en comptes.

- Holdigaz — Remplacement de la conduite sur tout le linéaire
- Romande Energie — Développement du réseau existant
- Swisscom — Développement du réseau existant et remplacement de chambre
- Sunrise — Remplacement de chambre si besoin

5. Gestion du trafic

Les travaux se feront par étapes de 50 à 100 m entre les différents accès. Le transit ne sera plus possible, mais les accès privés seront maintenus autant que possible. En revanche, la circulation piétonne sera assurée en tout temps.

6. Procédures

Ce projet suit une procédure LRou. Il a fait l'objet d'un examen préalable auprès des services cantonaux, qui ont donné leur aval le 10 septembre 2024, sans remarques majeures à formuler. Les précisions demandées ont été intégrées dans les documents de mise à l'enquête. Elles concernaient essentiellement des modifications de la signalisation et du marquage, ainsi que la remise en place des haies, lesquelles doivent respecter les distances de visibilité. Les autres demandes concernent la réalisation et seront intégrées aux futurs appels d'offres.

Les appels d'offres ont été exécutés selon la loi sur les marchés publics :

- Procédure ouverte SIMAP pour le génie civil
- Procédure sur invitation pour l'appareillage
- Procédure au gré-à-gré comparatif pour la signalisation et le marquage

7. Durabilité

Les différents travaux prévus dans ce préavis ont été analysés sous l'angle de la durabilité, en tenant compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux du projet.

Les travaux envisagés apporteront plusieurs améliorations bénéfiques pour les habitants et les usagers de la route. Tout d'abord, ils sont nécessaires pour remettre en bon état la chaussée et les conduites, afin d'éviter des risques de fuites, de pollution ou d'accidents. La sécurité des piétons sera également renforcée, et les infrastructures seront mieux adaptées aux aléas naturels, grâce à une meilleure évacuation des eaux pluviales.

Il est également prévu d'adapter l'éclairage public en intégrant la télégestion, ce qui permettra d'optimiser la consommation d'énergie. Les éclairages LED réduiront aussi la consommation d'électricité.

Les matériaux utilisés pour la réfection des routes sont ceux couramment employés par les professionnels du domaine routier. Les matériaux pollués seront évacués, ils ne pourront pas être recyclés.

Les professionnels mandatés respectent toutes les normes légales relatives à la protection de l'eau, de l'air, de lutte contre le bruit, ainsi que de gestion des déchets et des transports.

Dans le cadre de l'appel d'offres en procédure ouverte, les critères d'évaluation des entreprises ont tenu compte de leur contribution environnementale.

Enfin, l'ensemble des services communaux et industriels a été intégré au projet, afin d'identifier les différents besoins et de regrouper tous les travaux d'entretien nécessaires pour ce tronçon dans le présent préavis.

8. Aspects financiers

Les coûts des travaux sont basés sur les offres de soumission reçues. Le reste du budget est complété par des offres et des estimations fournies par les mandataires.

Tableau récapitulatif du coût des travaux

	Aménagements routiers [montant]	Collecteur EU / EC [montant]	Eau potable [montant]	Eclairage [montant]	Total [montant]
Travaux					
Génie civil	665 000.00	415 000.00	235 000.00	70 000.00	1 385 000.00
Appareillage			172 000.00		172 000.00
Travaux de paysagiste	80 000.00				80 000.00
Fontes de voiries		18 000.00			18 000.00
mats et éclairage				65 000.00	65 000.00
signalisation et marquage	30 000.00				30 000.00
Honoraires					
Ingénieur civil	48 000.00	30 000.00	17 000.00	5 000.00	100 000.00
Ingénieur hydraulique			47 000.00		47 000.00
Géomètre	30 000.00				30 000.00
Etudes préliminaires	16 000.00				16 000.00
Servitude					
Servitude	240 000.00				240 000.00
Divers et imprévus					
Divers et imprévus	86 900.00	46 300.00	47 100.00	14 000.00	194 300.00
Total HT	1 195 900.00	509 300.00	518 100.00	154 000.00	2 377 300.00
TVA 8.1% + arrondi	97 006.60	41 253.30	41 966.10	12 474.00	192 700.00
Total TTC	1 292 906.60	550 553.30	560 066.10	166 474.00	2 570 000.00

TVA

La TVA relative aux honoraires et aux travaux liés aux réseaux d'eaux claires, d'eaux usées et d'eau potable peut être récupérée.

Subvention

Une subvention d'environ CHF 30'000.- sera versée par l'ECA à l'issue du chantier pour les travaux d'eau potable et défense incendie.

Amortissement

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé), définit les durées d'amortissement obligatoires en fonction de l'utilisation prévisible (durée de vie). Pour le présent préavis, celles-ci ont été fixées comme suit :

- Réfection de la chaussée CHF 1'292'767.90 40 ans (durée obligatoire)
- Réseau d'évacuation des eaux CHF 509'300.- 60 ans (durée obligatoire)
- Réseau d'eau potable CHF 490'350.- 60 ans (durée obligatoire)
- Eclairage public CHF 166'474.- 30 ans (durée de vie moyenne)

Plan des investissements et budget

Ces travaux figurent au plan des investissements en 2025 pour la somme de CHF 2'325'000.-.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par un emprunt.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 s'élève à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF 89'675'000.00
Dettes à court terme	CHF 7'000'000.00
Total à la date du présent préavis	**CHF 96'675'000.00**

Endettement total au 02.09.2025 (rubriques 920 – 923 du bilan) CHF 102'834'439.29

Coûts financiers annuels

Intérêts lissés (1.5 %)	CHF 18'500.00
Amortissement annuel (30 ans)	CHF 5'500.00
Amortissement annuel (40 ans)	CHF 32'400.00
Amortissement annuel (60 ans)	CHF 16'600.00
Total annuel	**CHF 73'000.00**

Etat des fonds de réserve au 31.12.2024

Service eau potable	CHF 3'681'293.95
Service évacuation des eaux	CHF 2'517'553.30

Charges d'exploitation

Celles-ci seront inclues dans les futurs budgets communaux.

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de réfection de la chaussée avec la création d'un trottoir franchissable, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts des chemins du Lacuez et Fossaulion ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant de CHF 2'570'000.- ;
- ⇒ d'encaisser la subvention de l'ECA ;
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire adj.

A. Bovay — J.-M. Guex

Annexe : plan superstructures et coupes types – Etat futur

Délégation municipale : M. Thierry George

Réaménagement routier

Maître d'ouvrage: Commune de Blonay - Saint-Légier

Localisation: Ch. du Lacuez et Fossaulion

Format: ISO A00 | Echelle: 1:200

Phase de projet: 33 - Mise à l'enquête

N° de plan: 300079-504

Index: B

sollertia groupe d'ingénieurs

Superstructures et coupes types

Etat futur

SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE du 14 MAI 2025 au 13 JUIN 2025

SUIVI DU DOCUMENT				
Index	Modification	Date	Dessiné	Contrôlé
-	Emission	15.12.2023	BOH	SCH
A	Modifications du projet d'éclairage public et privé	09.01.2024	BOH	SCH
B	Modifications du mur devant la fondation Bléhet	19.06.2024	BOH	SCH

Pièce 5

Requérant: Commune de Blonay - Saint-Légier

Date: 20 MARS 2025

Sceau et signature: AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE BLONAY - SAINT-LEGIER LE SYNDIC LE SECRETAIRE

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs Sollertia

Date: 11.03.2025

Sceau et signature: sollertia groupe d'ingénieurs

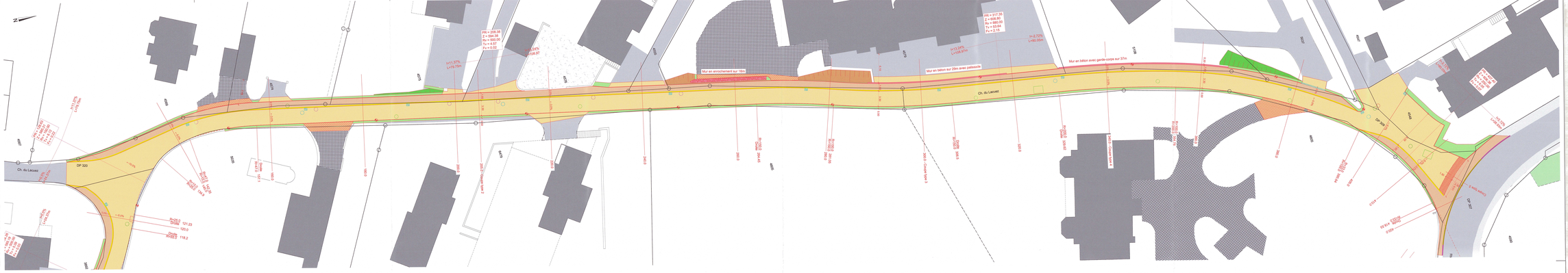

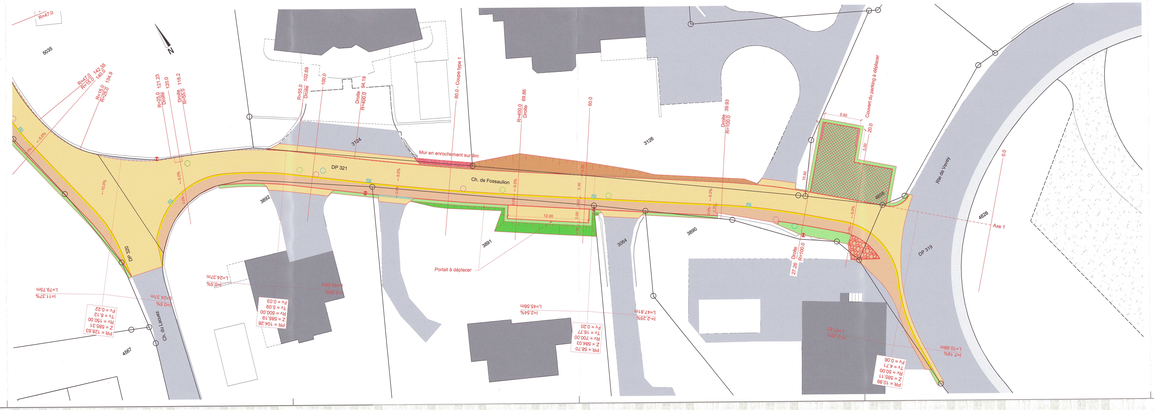

LEGENDE DES SURFACES

EXISTANT

- Bâtiment
- Chaussée
- Chaussée en grave
- Chaussée en pavés
- Trottoir
- Forêt

PROJET

- Chaussée
- Trottoir franchissable
- Banquette
- Talus en remblai
- Talus en déblai
- Pavé
- Chaille
- Grille gazon

LEGENDE DES SERVICES

EXISTANT

PROJET
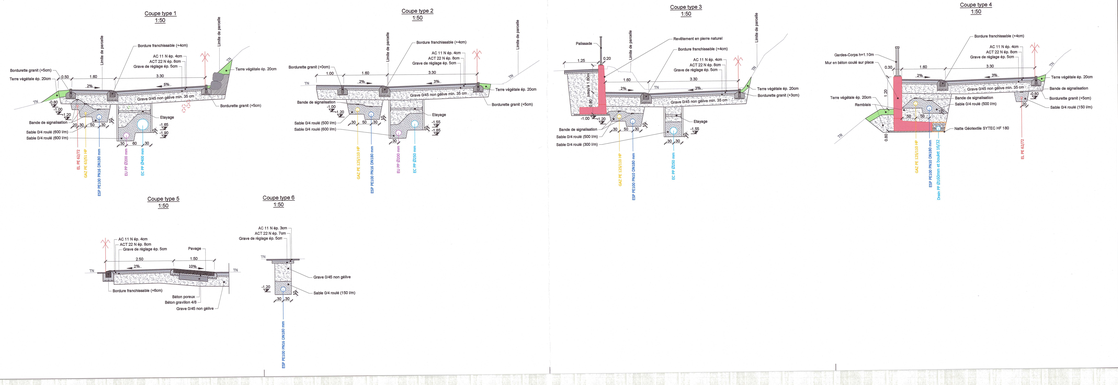
- Bordure Haute (>12cm)
- Bordure Basse (>6cm)
- Bordure Basse (>4cm)
- Bordurette (>5 ou 8cm)
- Candélabre
- Chambre
- Grille